

PPH

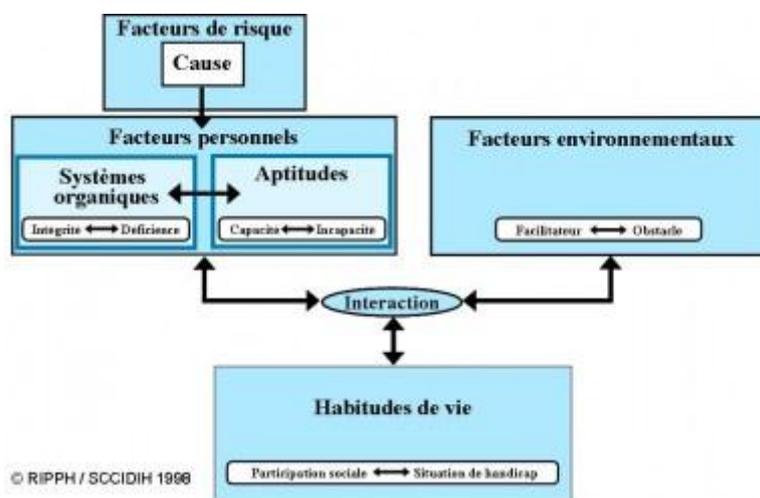
Schéma conceptuel

Processus de production du handicap : modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne

Les maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne peuvent causer des déficiences et entraîner des incapacités temporaires ou permanentes de nature stable, progressive ou régressive. Ce sont toutefois les différents obstacles ou facilitateurs rencontrés dans le contexte de vie qui, en interaction avec les incapacités de la personne, pourront perturber ses habitudes de vie, compromettre l'accomplissement de ses activités quotidiennes et de ses rôles sociaux et la placer ainsi en situation de pleine participation sociale ou au contraire de handicap.

Schéma du modèle PPH : (explication à la suite du schéma)

[Cliquez sur l'image pour l'agrandir](#)



Référence :

FOUGEYROLLAS, P., R. CLOUTIER, H. BERGERON, J. CÔTÉ, G. ST MICHEL (1998). Classification québécoise Processus de production du handicap, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH, 166p.

*** Pour obtenir une version imprimable du schéma PPH, à insérer dans un rapport de recherche ou un document de travail, veuillez nous contacter : ripph@irdpq.qc.ca.**

Ce modèle, connu sous le nom de PPH, permet d'identifier et d'expliquer les causes et les conséquences des maladies, traumatismes et atteintes au développement d'une personne. Le PPH montre que la réalisation de nos habitudes de vie est le résultat de notre identité, de nos choix, de déficiences de nos organes, de nos capacités et incapacités, mais également des caractéristiques de notre milieu de vie (environnement).

Ainsi cette réalisation peut être influencée par le renforcement de nos aptitudes et la compensation de nos incapacités par la réadaptation, mais également par la réduction des obstacles dus, par exemple, aux préjugés, au manque d'aide ou de ressources, à l'absence d'accessibilité du domicile ou de l'école, à la difficulté de se procurer de l'information imprimée adaptée ou de se déplacer au moyen d'une signalisation accessible.

Ainsi, mesurer la réalisation des habitudes de vie, c'est identifier le résultat de la rencontre entre la personne et son environnement. On parlera alors de la qualité de la participation sociale ou de l'intensité de situations de handicap vécues par la personne.

Le PPH est donc un modèle positif qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne.

Qu'est ce que la participation sociale?

Selon le cadre conceptuel systémique de la classification québécoise: processus de production du handicap, la participation sociale correspond à la réalisation des habitudes de vie, c'est-à-dire les activités courantes et les rôles sociaux d'une personne. Une habitude de vie est une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (l'âge, le sexe, l'identité socioculturelle, etc.). Elle assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence.

La qualité de participation est un indicateur qui s'apprécie sur un continuum ou échelle allant de la situation de participation sociale optimale jusqu'à la situation de handicap complète.

Il est donc préférable de parler de qualité de participation sociale.

La qualité de la participation sociale est le résultat de l'interaction entre les caractéristiques de cette personne et les caractéristiques de son contexte de vie.

Dans une perspective systémique de développement et d'adaptation humaine se poursuivant tout au long de la vie:

- la qualité des facteurs personnels est le résultat de l'interaction entre le degré de participation sociale et la qualité des facteurs environnementaux;
- la qualité des facteurs environnementaux est le résultat de l'interaction entre le degré de participation sociale et les caractéristiques personnelles.

Ces explications s'appliquent autant à une personne spécifique qu'à une population.

La qualité de la participation sociale est situationnelle et ne peut être réduite uniquement aux facteurs personnels ou aux facteurs environnementaux séparément.

La qualité de la participation sociale dépend des choix des personnes et des possibilités offertes et valorisées par le contexte de vie.

Trois grandes dimensions de facteurs environnementaux influencent la qualité de la participation sociale:

- le microenvironnement personnel : le domicile, les proches, le poste de travail, etc.
- le méso environnement communautaire: les commerces du quartier, le transport, les attitudes et le degré d'information des personnes avec qui ont interagit pour réaliser ses rôles sociaux dans notre communauté; la conception universelle des infrastructures (bâtiments, urbanisme, technologie) de la communauté;

- le macro environnement sociétal: les lois, les politiques, l'organisation des services et les missions des partenaires, les orientations des décideurs et les processus de définition des priorités et budgets de santé et de développement social, l'influence du mouvement associatif de défense de droits, etc.

Trois grandes dimensions de facteurs personnels influencent la qualité de la participation sociale:

- les facteurs identitaires;
- les systèmes organiques;
- les aptitudes.

Le Processus de production du handicap et la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Nous croyons que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, par sa pleine reconnaissance

- de l'impact des facteurs environnementaux dans la naissance de situations d'exclusion sociale;
- de la responsabilité des différents acteurs sociaux dans la poursuite de l'égalisation des chances;
- que les personnes ayant des incapacités s'avèrent les mieux placées afin de prendre les décisions relatives à leur vie;
- que l'accessibilité universelle se présente comme préalable de toute société inclusive;

se trouve tout à fait compatible avec les objectifs de changement social et de la recherche de la participation sociale optimale des personnes ayant des incapacités du modèle conceptuel du Processus de production du handicap. Nous espérons, dans les années à venir, collaborer de manière plus étroite avec les responsables de la mise en oeuvre de la Convention, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs sociaux impliqués la construction de sociétés inclusives.

Lien vers le [texte de la Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)